

# ***SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND***

## ***PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24 AVRIL 2014***

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre avril à dix huit heures trente minutes,  
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Bruno Mathé de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

**Madame Yvelise BACOT ; Messieurs Raoul CUGNIERE, André VANTOMME, Maurice RABOEUF, Claude CWIKLINSKI, Jean-Pierre WRZOCHOL, Michel DELMAS, délégués titulaires ;**

**Madame Nicole DIMINO ; Messieurs Jean-Pierre SABATHIER, Laurent LEFEBVRE, Michel BOULANGER, délégués suppléants ;**

Absents excusés :

**Messieurs Jacky DOUBLET, Jean-Luc PARIS, Roger MENN (pouvoir à Raoul CUGNIERE), Gérard DECORDE, Gérard LEMAITRE.**

Assistaient également à cette réunion :

**Madame Isabella TEULIERES,  
Monsieur Michel COLLETTE, Maire de Saint Martin Longueau,  
Monsieur Didier WARMÉ, Maire de Sacy le Grand,  
Monsieur Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial.**

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

### **I – INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL :**

Monsieur Raoul CUGNIERE, Président sortant.

Monsieur Claude CWIKLINSKI précise que le comité syndical se compose d'un délégué Titulaire et d'un délégué Suppléant par commune et de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants pour le Conseil Général de l'Oise à savoir :

**- Pour la commune de CINQUEUX :**

Madame Yvelise BACOT, titulaire  
Monsieur Paolo FERRERA, suppléant

**- Pour la commune de SAINT-MARTIN-LONGUEAU :**

Monsieur Jean-Pierre WRZOCHOL, titulaire  
Madame Nicole DIMINO, suppléante

**- Pour la commune de ROSOY :**

Monsieur Jacky DOUBLET, titulaire  
Monsieur Michel BOULANGER, suppléant

**- Pour la commune DES AGEUX :**

Monsieur José DROUART, titulaire  
Monsieur Jean-Pierre SABATHIER, suppléant

**- Pour la commune de SACY-LE-GRAND :**

Monsieur Raoul CUGNIERE, titulaire  
Monsieur Jean-Luc PARIS, suppléant

**- Pour la commune de MONCEAUX :**

Monsieur Claude CWIKLINSKI, titulaire  
Monsieur Laurent LEFEBVRE, suppléant

**- Pour la commune de LABRUYERE :**

Monsieur Maurice RABOEUF, titulaire  
Monsieur Lionel KOSIAK, suppléant

**- Pour le Conseil Général de l'Oise**

Monsieur André VANTOMME, représentant le Président  
Monsieur Roger MENN, Titulaire,  
Monsieur Jean-Louis AUBRY, suppléant  
Monsieur Jean-Paul DOUET, titulaire  
Monsieur Joseph SANGUINETTE, suppléant  
Monsieur Gérard DECORDE, titulaire  
Monsieur Gérard LEMAITRE, suppléant.

**II-ÉLECTION DU PRÉSIDENT :**

Sous la présidence de Monsieur Claude CWIKLINSKI, il a été procédé à l'élection du président :

**Monsieur Raoul CUGNIERE**, seul candidat, ayant obtenu :

10 voix pour

0 abstention

0 voix contre

**A été proclamé président à l'unanimité et immédiatement installé.**

**III- ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT :**

Sous la présidence de Monsieur Raoul CUGNIERE et comme le prévoit les statuts du syndicat mixte, il a été procédé à l'élection d'un vice-président :

**Monsieur André VANTOMME**, seul candidat, ayant obtenu :

10 voix pour

0 abstention

0 voix contre

**A été proclamé vice-président à l'unanimité et immédiatement installé.**

**IV- ELECTION DU DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX OISE ARONDE :**

Le *Syndicat Mixte des Marais de Sacy* est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde.

A ce titre, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy dispose d'un délégué. Une fois le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux renouvelé, Monsieur le Préfet prendra un arrêté modifiant la composition de la CLE. Les représentants de ce collège sont désignés nominativement dans l'arrêté, il n'y a pas de délégués suppléants. En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège.

Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir nommer en qualité de délégués :

<b>Délégués</b>
<b>Raoul CUGNIERE</b>

**Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Marais de Sacy**, après en avoir délibéré,

**Désigne** le délégué ci-dessus appelé à siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise-Aronde.

## V- INDEMNITÉ DU PRÉSIDENT AU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY :

- Le Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-12 et R.5723-1 ;

- Considérant que le code susvisé fixe un taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux de l'indemnité allouée au Président ;

Le Conseil Syndical, à 10 voix POUR, décide :

**- Président : 7,48 % de l'indice 1015.**

**Article 1** : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux comptes 6531 et 6533 du budget syndical.

**Article 2** : Un tableau récapitulatif de l'indemnité allouée au président est annexé à la présente délibération.

## VI-DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF :

**Objet : VIREMENT DE CREDITS**

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.*

### **CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6531			Indemnités	2280.00
65	6533			Cotisations de retraite	92.00

### **CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6132			Locations immobilières	-1000.00
011	61524			Bois et forêts	-1372.00

## VII-PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY :

Un bilan des actions mises en œuvre par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy le Grand de 2008 à 2014 qui relate les activités effectuées, les travaux, les chiffres clés, a été remis aux élus du Conseil Syndical.

Un exemplaire sera également envoyé aux communes, au Préfet, à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la DREAL, la CCPOH, la CCLVD, à la commune de Brenouille et divers organismes.

### **VIII-RÉALISATION D'UN SITE INTERNET ET D'UN LOGO :**

M. ROUSSELOT informe le conseil syndical qu'un site internet a été créé et que la création d'un logo est en cours.

Les membres qui souhaitent participer aux projets, peuvent contacter M. ROUSSELOT.

MM BACOT et M. CWIKLINSKI souhaitent participer à ce projet.

M. DELMAS suggère de se rapprocher de MM Delphine LUC de la CCPOH, il indique qu'elle possède des compétences dans la création de logo.

### **X-QUESTIONS DIVERSES :**

M. DELMAS remarque que des travaux importants ont été réalisés. Il demande quelle superficie de Marais à restaurer lourdement resterait-il ?

M. ROUSSELOT répond que de nombreuses zones n'ont pu être travaillées et qu'un long travail est encore à mener sur de nombreuses parcelles.

M. CUGNIERE souligne que les travaux de restauration sont menés et que d'autres le seront, il ajoute que l'entretien de ces parcelles est un défi tout aussi difficile à accomplir en terme technique et financier.

M. DELMAS demande si les financements, notamment par le biais de Natura 2000, suivront au cours de prochaines années.

M. ROUSSELOT explique que la DREAL Picardie a annoncé un maintien des subventions qui avaient fortement baissés au cours de ces dernières années. Le schéma habituel d'une subvention 50% Etat, 50% UE est remis en cause. La part Union Européenne est suffisante, la part Etat manque. Pour pallier à cela, la DREAL Picardie propose de trouver d'autres co-financeurs au contrat Natura 2000 notamment l'Agence de l'Eau ou le Conseil Général. Ceci engendre de grande difficulté administrative, technique et financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.